

Du Jours 14, octobre au mil huit cent quarant-un, à Neuf heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Jean Joseph alexis Calvoin... Agé de vingt-cinq ans, né à la Gacé... Profession de cultivateur... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Fils majeur de Jean Joseph Calvoin... Profession de cultivateur... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Et de Marie Claire Rouzeau, Française, âgée de vingt ans, née à la Gacé... Département du Sarre... Le mariage a été célébré par le pasteur de Gisors, en présence de l'assistant du pasteur.

Et de Marie Claire Rouzeau, Française, âgée de vingt ans, née à la Gacé... Département du Sarre... Le mariage a été célébré par le pasteur de Gisors, en présence de l'assistant du pasteur.

Les actes préliminaires sont : 1° la publication de mariage faite par le pasteur de Gisors... 2° la célébration du mariage faite par le pasteur de Gisors.

et le tout en forme : de tout lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du Titre V, Article 1er du Code civil, sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs d'un époux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Claire Rouzeau et l'autre Jean Joseph alexis Calvoin.

En présence de Jean Marie Lerois... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Agé de quarant-cinq ans... Profession de propriétaire... De Marie Claire Rouzeau... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Agé de vingt ans... Profession de cultivateur... De Jean Joseph alexis Calvoin... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Agé de vingt-cinq ans... Profession de cultivateur.

Après quoi, moi Jean Joseph alexis Calvoin, assisté à la minute et l'un et l'autre des deux faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte de lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par le Pasteur de Gisors, avec les autres fonctionnaires et l'un et l'autre des deux.

Signatures de Jean Marie Lerois, Marie Claire Rouzeau, Jean Joseph alexis Calvoin, et du Pasteur de Gisors.



N. N. Audibert & Rouzeau.

Je soussigné Joseph Louis Compagnon, sous-prefet de Gisors, en vertu de mon grand sceau, certifie que le présent acte de mariage a été célébré en vertu de la loi du 20 mai 1804, et que les contractants ont été reconnus par moi, sous-prefet de Gisors, en vertu de la loi du 20 mai 1804.

Signature de Joseph Louis Compagnon, sous-prefet de Gisors.

De vingt ans, né à la Gacé, département du Sarre... Profession de cultivateur... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Fils majeur de Jean Joseph Calvoin... Profession de cultivateur... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Et de Marie Claire Rouzeau, Française, âgée de vingt ans, née à la Gacé... Département du Sarre... Le mariage a été célébré par le pasteur de Gisors, en présence de l'assistant du pasteur.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Claire Rouzeau et l'autre Jean Joseph alexis Calvoin. En présence de Jean Marie Lerois... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Agé de quarant-cinq ans... Profession de propriétaire... De Marie Claire Rouzeau... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Agé de vingt ans... Profession de cultivateur... De Jean Joseph alexis Calvoin... Domicilié à la Gacé... Département du Sarre... Agé de vingt-cinq ans... Profession de cultivateur.

Après quoi, moi Jean Joseph alexis Calvoin, assisté à la minute et l'un et l'autre des deux faisant fonctions d'Officier public de l'État-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte de lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par le Pasteur de Gisors, avec les autres fonctionnaires et l'un et l'autre des deux.

Signatures de Jean Marie Lerois, Marie Claire Rouzeau, Jean Joseph alexis Calvoin, et du Pasteur de Gisors.